

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 16 octobre 2019
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2019

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Mesdames Charline MONNET, Myriam BLANZAT, Messieurs Jean-François BOIRIE, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Madame Lise-Ophélie CHARVILLAT, Messieurs, Mickaël LAGIER, Patrick CHAVAROT.

Excusés : Madame Clotilde GUILLOTIN, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Mesdames Claire VAN DER HEYDEN et Lydia VANUCCI,

Procurations : Madame Clotilde GUILLOTIN à Madame Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Claire VAN DER HEYDEN à Monsieur André BELVERGE, Madame Lydia VANUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT.

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer un(e) secrétaire de séance. Charline MONNET, se propose pour remplir cette mission.

Alors que le Maire ouvre la séance, un membre du public interrompt la séance pour faire part de ses observations. Cette intervention n'est pas légale mais autorisée en fin de séance. La personne insiste pour intervenir, malgré les explications de Monsieur le Maire.

Devant la persistance de cette personne, Monsieur le Maire interrompt la séance pendant quelques minutes.

La séance reprend après que le calme soit revenu.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 18 septembre 2019, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point n°10 adduction eau potable, reprises comptables.

3 – D01-16102019 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (réseaux secs, téléphone)

Monsieur le Maire rappelle l'enfouissement de la ligne électrique qui est à venir entre la route du Ranquet et Le Jarliat. Cette réalisation est financée par le SIEG.

Une ligne téléphonique est placée sur ces poteaux électriques. La SCIE qui exécute ces travaux, propose l'enfouissement d'un fourreau pour alimenter en téléphone les abonnés.

Un devis a été établi par la SCIE pour un montant qui s'élève à 842.15€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par la SCIE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

La dépense en résultant sera inscrite au budget 2020 de la commune au compte 605.

4 – DELIB N° D02-16102019 ADRESSAGE DENOMINATION DES VOIES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de route, de rue, de chemin ou de place publique... est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nom des voies de ces hameaux de la commune de

Saint-Julien-de-Coppel :

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création des voies libellées suivantes :

Le bourg se Saint-Julien-de-Coppel

N°1 rue Pierre Quesne

N°3 impasse des hérissons

N°4 impasse du ruisseau

N°6 impasse de la serve

Les coins

N°1 route de l'Angaud

N°2 rue des insulins

N°3 rue de la pierre du vin

N°4 rue de la guite

N°5 rue du champ Layoux

Le Gauthier

N°1 impasse du bief

N°2 rue de la gardette

N°3 traverse des roses trémières

Lassias

N°1 route de Potey

N°2 rue du bois de Lavande

N°3 rue du sabotier

N°4 rue des garennes

Les Rochettes Hautes et Basses

N°1 route de l'étang

Layras

N°1 place des lavandières

N°2 route du grand champ

N°3 rue de la forge

N°4 impasse belle-vue

N°5 rue grandlong

N°6 chemin du tuel

N°8 impasse des entraves

Rongheat

N°1 chemin de la Florias

N°2 chemin de l'Homède

N°3 rue du pré du four

N°4 impasse du banc de pierre

N°5 chemin de pradailoux

La quesle

N°1 rue des Raymonds

N°2 impasse pré-vernet

5 – DELIB N° D03-161019 DECISION MODIFICATIVE N°1 –virement de crédits à l'amicale laïque

Madame Myriam BLANZAT explique qu'il convient de procéder à une Décision Modificative afin de pouvoir verser à l'Amicale Laïque la somme de 2500€ : 1000€ de don de Monsieur Guy SCHMAUS et 1500€ de subvention exceptionnelle dans le cadre du voyage scolaire des enfants.

VIREMENT DE CREDITS					
Sens	Section	Chap.	Article	Objet	Montant
CREDITS A OUVRIR					
Dépense	fonctionnement	65	6574	Subventions aux associations	1500
Dépense	fonctionnement	67	6745	Subventions de droit privé	1000
TOTAL					2500

CREDITS A DEDUIRE					
Dépense	fonctionnement	022	022	Dépenses imprévues	2500
				TOTAL	2500

Le Conseil Municipal valide la Décision Modificative ci-dessus à l'unanimité de ses membres.

6 – DELIB D04-16102019 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG AUTORISATION DE SIGNATURE

La CTG est un nouvel outil contractuel porté par la CAF qui a pour objet de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Ce dispositif se matérialise par une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Elle renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

Les axes prioritaires de la CAF à travers la CTG sont :

- la petite enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de la vie sociale
- l'accès aux droits

Le plan d'actions de la CTG de Billom communauté s'appuie en outre sur :

- une étude diagnostic sur les accueils de loisirs pour enfants et adolescents sur les temps de vacances réalisée en 2018 par le cabinet La PITAYA pour le compte de Billom Communauté
- une mission expertise conseil réalisée en 2019 par l'ADSEA 63 sur l'accompagnement des jeunes de 12-25 ans.

Il propose 4 axes de développement pour l'ensemble des communes et syndicats intercommunaux qui gèrent les regroupements pédagogiques pour la période 2019-2023 :

Axe 1 :

Petite enfance : Accompagner et consolider les modes d'accueil de la petite enfance

Axe 2 :

Les ALSH : Renforcer la coordination et la mutualisation des actions , garantir un meilleur maillage et l'accès à l'offre de services à tous.

Axe 3 :

Vers une meilleure prise en charge des jeunes du territoire

Axe 4 :

Informers, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et plus particulièrement les parents d'ados

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Conseil Communal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à la Convention Territoriale Globale et ce pour les 5 années (2019-2023).

7 – AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PRESBYTERE

Les travaux de gros œuvre de l'entreprise TIXIER sont très bien organisés et avancent dans les temps requis.

L'échafaudage est posé pour la réalisation de dérasement des murs sur la partie droite en vue d'effectuer un rehaussement et ensuite la pose de la charpente.

Un incendie a eu lieu dans l'entreprise berrichonne qui devait livrer les fermettes. L'entreprise qui pose la charpente est à la recherche d'un nouveau fournisseur.

Une subvention régionale a été demandée, le dossier devrait passer en commission permanente courant décembre.

La modification de la porte fenêtre a été validée. L'architecte des bâtiments de France donne son

accord sur la pierre du Portugal qui lui a été présentée. Ces pierres formeront la cadette sur les murs garde-corps des escaliers extérieurs.

8- DELIB N° D05-16102019 BAUX RURAUX:RENOUVELLEMENT Pré Soubiat, les Côtes, Sermos, Champ des Pierres.

Madame Charline MONNET rappelle que chaque année un arrêté préfectoral prévoit l'indice des fermages et sa variation selon le classement des terrains. Il fixe et actualise les minima et maxima pour chaque région naturelle classée et incluse dans le département du Puy-de-Dôme applicable à compter du 11 novembre 2019.

La commune de St-Julien-de-Coppel, est classée en région côtes de Limagne, indice pour le département du Puy-de-Dôme 104.76 dont la valeur à l'hectare à minima est de 41.43 € et à maxima est de 158.97€.

La commune doit renouveler cette année 4 de ses baux à ferme qui viennent à échéance au 11 novembre 2019.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre :

- de procéder au renouvellement de bail de ces 4 parcelles, pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de baux,
- de fixer les prix ci-après.

PARCELLES	SECTIONS	SURFACES	GROUPES	CLASSES	PRIX
PRE SOUBIAT	ZD 200	14 ares 60	TERRE	3	9.34
LES COTES	ZE 138	18 ares 15	TERRE	3	11.62
SERMOS	ZR 74	14 ares 30	TERRE	2	11.44
CHAMP DES PIERRES	ZB 83	8 ares 10	TERRE	1	7.78

9-DELIB D06-16102019 VOIRIE : ATTRIBUTIONS DE DROIT PRIVE MODIFICATION DE LA DELIBERATION D05-180919

Monsieur le Maire revient sur la délibération D05 du 18 septembre dernier concernant le chantier participatif des 4 et 5 septembre 2019 relatif à la remise en forme de chemins communaux avec des agriculteurs de la commune.

Le conseil municipal à fixer le montant de subvention qui doit être versé à chaque personne ayant participé activement au transport de matériaux. Ce montant s'élève à 100€ par jour de travail effectué.

Personnes physiques	Quantité en journée
CHAVAROT Michel	2
QUESNE Matthieu	2
E.A.R.L.PRADIER ROULET	2
FAURE David	1
DUMAYET Didier	1

Pour Monsieur CHAVAROT Michel il convient de verser la somme de 200€ sur le compte de son épouse Madame CHAVAROT Yvette, dont le RIB a été transmis à la mairie.

A l'unanimité de ses membres le conseil municipal accepte la modification.

10- DELIB N° D07-161019 ADDUCTION EAU POTABLE Reprises comptables

Madame Myriam BLANZAT rappelle la délibération 02 -150519 relative à l'adduction en eau potable, exprimant la sortie du SIVOM de l'Albaret au 31 décembre 2019 et la délibération 03- 150519 relative à l'adduction en eau potable prononçant l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) au 1^{er} janvier 2020 de la commune de Saint-Julien-de-Coppel.

Conformément aux délibérations n°2019-06-05-1 du SIVOM de l'Albaret concernant la prise de compétence eau potable sur la commune de St-Julien-de-Coppel et n°2019-09-34 du S.I.A.E.P relative au retrait de St-Julien-de-Coppel du SIVOM de l'Albaret, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les termes de reprises comptables des actifs et des emprunts par le SIAEP de façon identique, soit :

- Reprise de l'actif à 1€ symbolique :
 - le montant total des actifs du SIVOM de l'Albaret est de 4 022 397.28€,
 - la clé de répartition retenue avec l'accord du Trésorier payeur de Martres –de- Veyre (quote part de Saint-julien-de-coppel : 20%),
 - le montant total des actifs de la commune de Saint-Julien-de-Coppel serait de 805 679,50€,
- Aucune soulte identifiée pour aucune des parties,
- Reprise de 20% du capital restant dû sur l'intégralité des emprunts du SIVOM sur la partie eau de leur comptabilité.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Point sur différentes dates de fin d'année :

- vendredi 18 octobre 2019
 - Assemblée générale de Télédome,
 - Concert église de Contournat avec « la fille du large » au profit de sa restauration,
- samedi 2 novembre : réunion C.C.A.S.
- jeudi 7 novembre : conseil d'école,
- week-end du 11 novembre : 30 ans du jumelage de Saint-Julien-des-Landes, départ samedi 9 novembre,
- dimanche 17 novembre à 11 heures déplacement de la cérémonie du 11 novembre aux monuments aux morts,
- dimanche 1^{er} décembre : repas des aînés,
- vendredi 6 décembre au dimanche 8 décembre : animations du téléthon,
- vendredi 13 décembre : Noël du personnel,
- samedi 14 décembre : marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque,
- Lundi 16 décembre : commémoration de la rafle du 16 décembre.

Avancement de divers travaux

- Enfouissement de la ligne de 20 000 volts.
Le bourg de Contournat est bien impacté par ces travaux.
Les travaux dans le bourg de Saint-Julien-de-Coppel, vont commencer. Il y a un passage complexe vers la route du Viallard. Les travaux devraient avoir lieu pendant les vacances de toussaint pour ne pas trop perturber les transports scolaires.

- Pose du pylône « orange » pour la 4G à Rongheat
Les fondations sont coulées, la pose du pylône devrait avoir lieu semaine 43. Il reste la ligne Enedis à tirer depuis Rongheat et le raccordement à la fibre . La mise en service devrait avoir lieu début d'année 2020.
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
Myriam Blanzat rappelle le recensement auprès des familles pour connaître les besoins des familles en matière d'A.L.S.H. Le besoin concernait une vingtaine d'enfants avec des plages horaires différentes avec ou sans repas, soit le matin ou l'après-midi. L'effectif n'étant pas suffisant pour mettre en place un ALSH, la commune a proposé deux sites sur le territoire, celui de St-Georges-sur-Allier et Mur-sur-Allier (structure à Dallet).
Les conventions modifiées définissent les tarifs et conditions de fréquentation. Le prix différentiel entre le prix des extérieurs et le prix payé par les habitants lieu de l'ALSH est financé par la commune de Saint-Julien-de-Coppel.
Mercredi 16 octobre, Myriam BLANZAT a rencontré le Maire de Mur-sur-Allier pour refaire le point sur les conditions de conventionnement de la commune nouvelle.
Pour la commune de Mur-sur-Allier, tant qu'il n'y a pas de mutualisation des deux services des anciennes communes de Dallet et Mezel, il n'y a pas besoin de modifier la convention.
- Police municipale : recrutement
Concernant le recrutement du policier municipal à raison de 20% de l'effectif, le conseil Municipal de Mur-sur-Allier est revenu sur le principe de mutualisation et préfère embaucher le l'agent à plein temps. La commune est déçue de cette décision mais nous ne pouvons pas nous y opposer.
Dominique VAURIS se propose de relancer les communes de la Communauté de Communes pour pourvoir à un poste de policier municipal à plusieurs communes.
- Cambriolage à la Maison des Associations
La porte d'entrée de la salle des aînés côté bar du club de football a été forcée. Les malfaiteurs sont rentrés à l'intérieur de la pièce du club des aînés. On n'a pas observé de dégradation ni de vols. Un dépôt de plainte a été diligenté à la gendarmerie de Billom. Une réflexion est en cours pour la pose de caméras sur le site.
- SIEG
Une réunion aura lieu le 5 novembre salle des fêtes à Courpière. Patrick Chavarot représentera la commune.

Informations particulières et questions des Conseillers Municipaux

- Maison des Associations : la poignée intermédiaire entre la cuisine et la grande salle est à modifier pour qu'elle fonctionne correctement. Il manque un mousseur au robinet de la cuisine. L'urinoir fuit. Il est indiqué un manque de coordination au sujet de l'alarme.
- Un club de Scrabble devrait naître à Saint-Julien-de-Coppel. Monsieur Roncin, président de cette nouvelle association a Rendez-vous samedi 19 octobre avec les élus et la secrétaire de l'A.M.C.L.S.
- Téléthon
Le 7 décembre, un arrêté de circulation est indispensable pour faire les activités du téléthon entre l'école et le Breuil. Une demande à la paroisse est également faite pour réaliser la pose d'une banderole le plus haut possible sur l'église du bourg de Saint-Julien-de-Coppel.
- La fontaine du bourg ne coule plus ou peu et est remplie d'algue malgré un traitement effectué. Le problème sera vu lundi matin le 21 octobre.
- St-Julien infos
Myriam BLANZAT nous rappelle la sortie du dernier journal communal qui aura la même forme et la même présentation habituelles. Elle demande de faire parvenir les articles de toutes les commissions, associations pour le vendredi 6 décembre.

Fin de la Réunion du Conseil Municipal

Public

Un habitant de Contournat revient sur le «bétonnage » à l'entrée de Contournat par la création d'un lotissement. Monsieur le Maire rappelle ce qui a déjà été expliqué en réunion publique à Contournat par l'architecte urbaniste. A noter que cette personne avait assisté à la réunion publique.

Il ne s'agit pas d'un lotissement mais d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Cette orientation imposée par les textes a pour but de donner l'image de ce que pourrait être l'aménagement d'une zone à urbaniser. Ceci afin d'anticiper les circulations piétonnes et véhicules et également éviter des culs de sac, comme ce fut le cas par le passé pour un lotissement sur la commune. Monsieur le Maire rappelle également que la partie à urbaniser telle que définie au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été réduite et que ne subsiste que la zone du haut entourée de maisons.

Une habitante de Contournat fait part de la présence de graviers devant sa porte et de problèmes de branchement des égouts en bas chez elle. Monsieur le Maire et l'Adjoint de Contournat se rendront sur place le 17 octobre à 11h30. Il est rappelé que la municipalité ne peut intervenir que si les problèmes leur sont connus.

Une habitante du bourg de Saint-Julien-de-Coppel demande des explications sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du bourg. Monsieur le Maire lui explique le fonctionnement d'une O.A.P., et rappelle que cette zone à urbaniser était déjà en zone constructible au PLU communal. Cette explication a été donnée en réunion publique à Contournat.

Cette personne demande pourquoi la cérémonie du 11 novembre est déplacée. L'explication lui est donnée s'agissant de la célébration de trente années de jumelage avec Saint-Julien des Landes qui se déroulera en Vendée pendant les trois jours du week-end du 11 novembre. Cette entorse au calendrier reste exceptionnelle compte-tenu de l'importance que le conseil municipal apporte à toutes les commémorations.

Prochain conseils municipaux : mercredi 13 novembre et mercredi 18 décembre

Fin de la séance à 23 h 50